

Pour la protection de votre santé
Les revêtements de sol nora[®] certifiés par l'Ange Bleu (Blauer Engel), GREENGUARD, Eurofins Indoor Air Comfort GOLD et Cradle to Cradle Certified™

Ces écolabels apportent la garantie que les revêtements répondent à des critères exigeants sur la qualité de l'air intérieur et sur la composition non toxique de ses matériaux. Ils sont également conformes au règlement européen REACH en ce qui concerne les substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Eurofins Indoor Air Comfort GOLD



Indoor Air Comfort GOLD est un écolabel d'Eurofins qui mesure les émissions de substances chimiques des produits. Il reprend les seuils les plus exigeants de tous les écolabels européens.

Son obtention sur les produits de construction est une garantie supplémentaire pour obtenir une bonne qualité de l'air intérieur.

Les revêtements de sol standard nora[®] sont testés avec les matériaux de pose nora (primaire, ragréage et colle).

Contenu maximum de

• COVT au bout de 3 jours	≤ 1 000 µg/m ³
• COVT au bout de 28 jours	≤ 160 µg/m ³
• COSV totaux au bout de 28 jours	≤ 30 µg/m ³
• Substances cancérogènes au bout de 3 jours	≤ 10 µg/m ³
• Chaque substance cancérogène au bout de 28 jours	≤ 1 µg/m ³
• 4 substance CMR de la réglementation française au bout de 28 jours	≤ 1 µg/m ³
• Acétaldéhydes au bout de 28 jours	≤ 200 µg/m ³
• Formaldéhyde au bout de 28 jours	≤ 10 µg/m ³

GREENGUARD / GREENGUARD Gold



Le laboratoire indépendant UL délivre les certifications GREENGUARD et GREENGUARD Gold. Elles font partie des certifications les plus réputées et les plus exigeantes au monde sur la qualité de l'air intérieur. Les revêtements de sols nora[®] obtiennent les deux labels.

Contenu maximum de	Greenguard	Greenguard Gold
• Formaldéhyde	< 50 ppb (< 61,3 µg/m ³)	< 7,3 ppb (< 9 µg/m ³)
• Total Aldéhydes	< 0,010 ppm	< 0,043 ppm
• 4-phénylcyclohexene	< 6,5 µg/m ³	< 6,5 µg/m ³
• Total COV	< 0,5 mg/m ³	< 0,22 mg/m ³
• Total particules < 10 µm	< 50 µg/m ³	< 20 µg/m ³
• 1-méthyle-2-pyrrolidone	< 160 µg/m ³	< 160 µg/m ³
• COV individuels	< 0,1 VLE	< 1/100 ou ½ niveau d'exposition de référence chronique CA (le plus bas des 2)

DER BLAUE ENGEL DE-UZ 120



Der Blaue Engel (Ange bleu) est le premier écolabel au monde qui ait été accordé à des produits et à des prestations. Créé en 1978 par décision des ministres de l'Environnement de l'État fédéral et des Länder de l'Allemagne, il s'agit d'une certification allemande destinée aux produits et aux prestations écologiques à faibles émissions.

L'Ange Bleu est attribué par un jury indépendant composé de représentants

- d'associations environnementales et de consommateurs ;
- des Länder et des communes ;
- de l'industrie et du commerce ;
- des sciences ;
- des syndicats ;
- de l'artisanat...

Pour être certifié par l'Ange Bleu (DE-UZ 120), aucune des substances suivantes ne doit être présente

- Composés organiques halogénés (par exemple le chlore)
- Les substances classées toxiques ou très toxiques (directive européenne)
- Les substances dangereuses et contraignantes pour le recyclage
- Les N-nitrosamines
- Les plastifiants comme les phtalates

Contenu maximum de

• COVT au bout de 3 jours	< 1 000 µg/m ³
• COVT au bout de 28 jours	< 300 µg/m ³
• COSV totaux au bout de 28 jours	< 30 µg/m ³
• Substances cancérogènes au bout de 3 jours	< 10 µg/m ³
• Substances cancérogènes au bout de 28 jours	< 1 µg/m ³
• Total des différentes substances hors valeur CLI au bout de 28 jours	< 100 µg/m ³
• Valeur R pour les différentes substances > 5 µg/m ³ au bout de 28 jours	< 1
• Formaldéhyde: au bout de 28 jours, le taux s'élève à	< 60 µg/m ³ (0,050 ppm)

Cradle to Cradle Certified™



La certification Cradle to Cradle a été créée en 1992 par William McDonough et Michael Braungart. Elle considère les matériaux en tant que ingrédients biologiques ou techniques et se concentre sur leur composition, leur durée d'utilisation et leur évolution. Elle s'adosse à un référentiel qui bannit un certain nombre de produits reconnus nocifs pour la santé de l'homme

5 catégories sont prises en compte pour être certifié Cradle to Cradle

- Non-toxicité des matières (liste des produits bannis disponible sur le site www.c2ccertified.org)
- Réutilisabilité
- Energie renouvelable
- Gestion de l'eau
- Responsabilité sociale des entreprises

En plus des 5 catégories, le programme Cradle to Cradle implique une amélioration constante des produits

REACH

REACH est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Nora system en tant que fabricant européen doit se conformer à REACH. En se basant sur nos informations actuelles et celles de nos fournisseurs, nous affirmons que les revêtements de sol nora[®] ne contiennent pas, à plus de 0,1% en masse du produit, des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) soumises à déclaration selon REACH.